



Association des Pêcheurs Plaisanciers du Port et de la Ria d'Étel

Compte-rendu (PV) de l'assemblée générale du samedi 22 février 2020

Ordre du jour de la réunion

- ✓ Ouverture de la séance par le Président Alain LAFFEACH
- ✓ Bilan des activités de la saison 2019
- ✓ Bilan financier de la saison 2019
- ✓ Cotisation 2020
- ✓ Calendrier des manifestations 2020
- ✓ Point sur le site internet
- ✓ Questions diverses

Ouverture de la séance par le président

Alain Laffeach accueille les adhérents présents et les remercie de leur présence nombreuse (48 présents), nombre encourageant pour les membres du conseil d'administration.

Le directeur du port Laurent LEMERCIER était invité mais il s'est excusé.

Alain remercie également, au nom de tous les adhérents Lydie, la secrétaire, pour le travail qu'elle a effectué pour la réalisation du site internet (l'association lui offre une plante)

Nos jeunes amis Guy et Marie se sont mariés en novembre, nous leur souhaitons joies et bonheur pour cette nouvelle vie.

Nous avons décidé, lors du dernier conseil d'administration, de modifier les statuts de l'association :

- ✓ L'adresse du siège sera dorénavant au domicile du président qui vient d'emménager à Etel au 31 bis rue Emile James (56 410)
- ✓ Du fait du renouvellement du conseil d'administration prévu en 2021, compte-tenu du nombre croissant d'adhérents et en prévision de la volonté de 3 personnes de ne pas renouveler leur mandat, le nombre de membres n'est plus limité à 7.

Ceci permet d'intégrer dès 2020 TROIS personnes volontaires: Katia Ramiro, Daniel Faure, et Olivier Fruhenzol se portent candidats.

- ✓ Cette proposition est soumise au vote et approuvée par l'ensemble des participants.

Si certains d'entre vous souhaitent rejoindre le CA lors du prochain renouvellement, merci de nous le faire savoir.

L'association compte actuellement **96 adhérents**, dont 8 nouveaux pour l'année 2019. Le tarif de l'adhésion est maintenu à **28 euros**. Alain Lafféach souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents:

Philippe FRANCISCO

Jacky BOUFFETTY

Patrick CHANTREL

Serge TANGUY

Benoît LALLEMANT

Vincent HOSPOD

Gilles HUMBERT

Sylvain ALLARD

Stéphane YBERT

Le bilan financier est présenté par Yvonnick Daniel , le trésorier

Les comptes de l'année 2019 présentent un budget réalisé équilibré et un solde final suffisant pour maintenir en 2020 toutes les activités existantes et quelques nouveautés (en PJ jointe, le détail des comptes)

Solde en DECEMBRE 2018= 2416 €

Solde en décembre 2019 = 2518€

Le bilan comptable est approuvé à l'unanimité des adhérents présents.

Les activités réalisées en 2019 sont présentées par la secrétaire Lydie Guillermé : Comme chaque année de nombreux adhérents ont participé à chaque événement dans la bonne humeur et dans un esprit de convivialité.

- ✗ Un **après-midi jeux de société et galette des rois** en janvier: une première qui a remporté un franc succès et que nous avons également organisé cette année, le 10 janvier.
- ✗ **Trois repas**: un en février lors de l'AG, un le 13 juillet avec au menu une paella, le 14 Août dégustation d'un jambon à l'Os et en novembre repas couscous: à chaque fois environ 80 inscrits.
- ✗ **Deux sorties pêche à pied**, une en mars et l'autre en septembre, avec dégustation des coquillages sous la criée le surlendemain: une participation importante des adhérent(e)s et de leur conjoint(e)
- ✗ La **visite du CROSSA d'Étel** en Avril pour 15 adhérents
- ✗ Le **cabotage** en Finistère en Mai: une sortie en mer sur 4 jours avec 4 bateaux
- ✗ La **sortie pêche en mer** en Août a été peu fructueuse
- ✗ Le **voyage en juin en Côte d'Émeraude** a réuni 50 participants, une journée très appréciée
- ✗ Le **tournoi de pétanque** en juillet avec une quarantaine de joueurs a été suivi d'un barbecue

- ✗ La participation de 4 bateaux à l'**arrivée du Père Noël** sur le port en décembre pour accompagner le canot Emile Daniel. Cette année des visiteurs plus nombreux sur le quai malgré une météo peu favorable.

Le calendrier des manifestations pour l'année 2020

Nous vous proposons un programme dans la continuité des années précédentes avec de nouveaux projets:

- ✗ **Les pêches à pied**: Lors des grandes marées, le mardi 07 avril et le mardi 17 septembre. Elles seront suivies d'un repas sous la criée les jeudi 9 avril et 19 septembre.
- ✗ **Les repas**: Le premier est celui qui a suivi l'assemblée générale où nous avons dégusté un coq au vin, ensuite nous vous proposons de nous retrouver le **mardi 21 juillet**, le **vendredi 14 Août** et le **samedi 07 novembre**.
- ✗ **Le concours de pétanque**: à la demande des adhérents nous organiserons deux concours en été, le premier en juillet (le mardi 21) et l'autre en Août (le vendredi 24), ils seront suivis d'un repas sous la criée en juillet et à la salle des fêtes en Août.
- ✗ **Le Voyage annuel** nous conduira à St Nazaire pour une visite des chantiers navals et Airbus. Cette proposition a suscité un vif intérêt et les inscriptions ont été closes rapidement.
- ✗ **Une sortie pêche en mer** est prévue pendant l'été et un **cabotage** vous sera également proposé en fonction de la météo.
- ✗ Nous avons été sollicités par le Comptoir de la Mer pour participer le samedi 18 avril 2020 au **nettoyage de la plage de la pointe du Pradic** dans le cadre de l'opération Plage et Mer Propres. Vous trouverez en PJ le descriptif de l'opération et nous vous ferons parvenir un bulletin de participation fin mars.
- ✗ **L'après-midi jeux de société** sera reconduite une ou deux fois en hiver dès lors que nous pourrons réserver la salle des fêtes.
- ✗ Nous avons également un **projet de croisière dans le golfe du Morbihan** en novembre. En PJ également les informations, les inscriptions auront lieu plus tard.
- ✗ Pour notre sortie annuelle nous envisageons de vous proposer en **2021 un voyage de deux jours** avec la visite du zoo de Beauval. Nous vous donnerons plus d'information en fin d'année.

Point sur le site internet: quelques modifications lors du renouvellement de l'abonnement

- ✗ L'adresse du site est simplifiée: **appre56.fr**
- ✗ Nous n'avons pas renouvelé l'accès à la newsletter, ni l'espace réservé car peu d'adhérents s'y étaient inscrits (en raison probablement de la complexité de la démarche) et ces modules payants faisaient double emploi avec les mails.
- ✗ Nous avons opté pour une meilleure lisibilité en incluant des «**boutons d'accès direct**» aux différentes rubriques dès la page d'accueil.
- ✗ Vous y trouverez également de **nouveaux liens** (ventusky, windy)

Alain Laffeach reprend la parole pour aborder d'autres points

- ✗ **La pêche du bar:** une nouvelle réglementation, deux prises par pêcheur (voir notre site internet)
- ✗ Une précision par rapport aux **sorties pêche à pied** afin de clarifier la participation aux repas de partage de pêche.

Nous avons défini un principe: les personnes qui assistent au repas sont celles qui ont pêché. Bien évidemment le (ou la) conjoint(e) sont invité(e)s au dîner ainsi que ceux qui sont toujours présents lors des sorties pêche et qui ont été absents ce jour-là (l'invitation est faite par le président). Les plus anciens(es) d'entre nous sont également les bienvenus.

Lorsqu'un invité a participé à la pêche, il lui sera demandé d'apporter un dessert à partager pour le repas .

- ✗ L'association des Pêcheurs Plaisanciers a été sollicitée en fin d'année par le maire d'Etel pour participer en 2020 et éventuellement reprendre ensuite l'organisation du **salon du bateau transportable**.

Après deux réunions, nous avons appris que les organisateurs du salon avaient décidé de dissoudre leur association.

- ✗ **La sécurité du port de plaisance** est un sujet préoccupant. Plusieurs adhérents ont alerté la capitainerie et le directeur du port d'Etel a été informé. Ne pouvant assister à notre réunion, il a précisé que des portiques vont être installés à l'entrée des pontons. A ce jour personne n'a autorité sur le port sauf délit constaté.

Lorsque l'installation sera réalisée, le maire s'est engagé à rédiger et publier un arrêté qui permettra l'intervention de la POLICE MUNICIPALE ET LA GENDARMERIE sur le port.

- ✗ **Le CLUPIPP** (Comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance) est une instance importante où chaque plaisancier a sa place.

Le CLUPIPP élit tous les cinq ans en son sein, sur candidatures, les représentants des usagers, au titre de la plaisance (quatre titulaires, quatre suppléants), au Conseil Portuaire. C'est son rôle premier. Il délibère au moins une fois par an, à l'initiative du Conseil départemental ou de son représentant, et reçoit communication du budget du port.

Il rassemble uniquement les titulaires d'un contrat d'usage de poste d'amarrage ou de mouillage d'une durée supérieure à six mois.

La participation au CLUPIPP n'est pas automatique. Les titulaires des contrats éligibles doivent s'inscrire sur une liste tenue à jour par le gestionnaire du port.

Il est donc primordial, pour les Usagers Permanents du port de s'inscrire au bureau du port comme membre du CLUPIPP, seul moyen pour pouvoir voter, soutenir ses candidats au Conseil portuaire, et participer à la réunion annuelle.

Cette inscription est permanente et n'a pas à être renouvelée annuellement.

Vous trouverez en PJ un bulletin d'inscription à remettre à la capitainerie.

La réunion se termine sur les **questions et remarques des participants**

- ✗ Le code de déverrouillage des chariots sur le port a été modifié (096)
- ✗ Difficulté pour éliminer les huiles de vidange car l'aire de carénage n'est pas accessible 24h/24h

Le Président clôture la séance à 18h30 en remettant avec le trésorier le trésorier **un chèque de 300 euros** aux deux **représentants de la SNSM**.

Pour rappel : Le conseil d'administration

Membres du bureau :

- Président : Alain LAFFEACH
- Vice-Président : Alain BAYAERT
- Trésorier : Yvonnick DANIEL
- Secrétaire : Lydie GUILLERME- VAN DER ZYPPE

Membres du CA:

- Jean Pierre LEMETAYER
- Michel LAVALETTE
- Laurent BOISSIER

Le Président
Alain LAFFEACH